

2010-2011, second semestre

DÉCRIRE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Premier recueil

Contient :

- *une présentation du cours et du mode d'évaluation*
- *un calendrier des séances*
- *les TD et exercices des séances 1 et 2*

Page internet du cours :
<http://www.nicolasjounin.com/wb/pages/enseignement/dsf.php>

Présentation du cours

L'objectif de ce cours est de comprendre comment sont fabriquées les statistiques publiques. Nous examinerons comment sont construites les catégories utilisées par l'INSEE pour identifier des phénomènes sociaux et pour classer les individus, différemment selon la question posée, mais aussi selon les périodes historiques et selon les rapports sociaux. Nous analyserons les chiffres que l'on rencontre quotidiennement dans les médias et les discours politiques en identifiant les conventions arbitraires et les choix sur lesquelles ils se fondent. Nous questionnerons les implications des outils et des catégories qui sont utilisées par les statistiques pour décrire la société française : qu'est-ce qu'ils permettent de voir et qu'est-ce qu'ils empêchent de voir ? Une comparaison avec d'autres périodes historiques et d'autres pays, ainsi qu'une réflexion sur les rapports sociaux de sexe, de classe et de race nous sera d'une aide précieuse tout au long du semestre.

Objectifs pédagogiques

- Pouvoir identifier la source d'une donnée statistique
- Pouvoir identifier les conventions et les choix à l'origine d'une catégorie statistique donnée
- Pouvoir expliquer ce qu'une statistique permet de décrire (pouvoir par exemple lire un tableau à double entrée)
- Pouvoir montrer les limites d'une statistique en identifiant ce qu'elle ne montre pas, ce qu'elle cache et ce qu'elle exclue
- Connaître les éléments clefs de l'histoire de la statistique publique en France
- Connaître différentes polémiques et controverses qui actuellement ou dans l'histoire sont liées aux statistiques publiques
- Connaître l'histoire de la fabrication de certaines catégories statistiques, comme les catégories socio-professionnelles en France

Organisation des séances

Chaque séance sera divisée en 2 temps: TD et cours.

Evaluation

Vous aurez **3 notes**, qui représenteront chacune un tiers de la note finale.

1) Une note de **devoir sur table** programmé le 30 mai.

2) Une note de **contrôle continu** : interrogations écrites à chaque cours sur la séance précédente. Ne compteront que les **cinq meilleures notes**.

3) Une note d'**exercices à faire en dehors du cours**. Dans le livret qui accompagne le cours, chaque séance est suivie d'exercices. Vous devez rendre au moins deux devoirs au cours du semestre, et vous pouvez en rendre autant que vous voulez, sachant qu'au final ne comptent que **les trois meilleures notes**. (Vous avez donc intérêt à en faire le plus possible et le plus tôt possible.)

Calendrier des séances

1. Présentation du cours et brève histoire de la statistique publique

21 février

2. Les deux sources de la statistique publique

28 février

3. Production, activité, inactivité

7 mars

4. Activité, inactivité, chômage

14 mars

5. Les catégories socioprofessionnelles (1)

21 mars

6. Les catégories socioprofessionnelles (2) : théorie et nomenclature actuelle

28 mars

7. Les catégories socioprofessionnelles (3) : quelques résultats

4 avril

8. Les riches, les pauvres. Mesurer les écarts de richesse

2 mai

9. Étrangers et immigrés

9 mai

10. Les « statistiques de la diversité » : controverse et premiers résultats

16 mai

11. Familles et couples

23 mai

12. Partiel

30 mai

13. Corrigé partiel

Pas de cours mais un rendu individuel (obligation de venir chercher sa copie pour valider la note)

6 juin

Lire cet article du site internet *Tetu.com* (2 mars 2007), « Loi sur l'identité de genre : l'Espagne reconnaît les transsexuel(le)s »

La loi sur l'identité sexuelle a été votée hier soir, jeudi 1er mars, par le parlement espagnol, par 176 voix contre 124. Le Parti populaire (PP) a voté contre, trois députés de l'union démocratique de Catalogne se sont abstenus. De façon assez surprenante, la droite avait voté l'approbation de la loi au Sénat ce qui a provoqué de nombreuses dissensions internes avant que finalement, conformément à ses idées, le PP vote contre au congrès. Désormais, les personnes transsexuelles pourront changer d'identité et de sexe sur les registres civils sans être obligées de se soumettre à des interventions chirurgicales. Il suffira qu'un médecin ou un psychologue certifie que la personne qui sollicite le changement d'identité est transsexuelle, qu'elle accepte son changement de sexe et qu'elle ait suivi un traitement médical durant deux ans. Les personnes qui seront opérées n'auront pas à faire ces démarches et pourront automatiquement inscrire leur nouvelle identité sur les registres. En Espagne, entre 3000 et 8000 personnes sont transsexuelles mais seulement un tiers d'entre elles se soumet à une opération chirurgicale, d'après l'hôpital Carlos Haya de Malaga, le seul établissement qui pratique ces interventions gratuitement. Pour les associations comme la Fédération espagnole des lesbiennes, gays et transsexuels (Felgt), le texte qui entre en vigueur est la reconnaissance par la société du collectif transsexuel, et l'occasion pour les personnes transsexuelles d'avoir les mêmes droits que tous. « C'est la loi la plus progressiste et la plus compréhensive de la réalité transsexuelle en Europe », s'est réjoui Alec Casanova, coordinateur des politiques transsexuelles à la Felgt. L'ensemble des associations LGBT se félicite de cette victoire. De nombreuses manifestations doivent réunir les personnes concernées pour fêter cet événement historique. Une fiesta de célébration a eu lieu à Madrid jeudi soir au Museo Chicote.

Lire ce tableau des conditions posées par chaque Etat pour pouvoir changer le sexe de son état civil (source : ministère de la Justice)

<i>Pays</i>	<i>Conditions de fond</i>
Etats-Unis (états de l'Idaho, Ohio, Tennessee et Texas)	<i>Pas de conditions : refus du changement de sexe à l'état civil</i>
Espagne	<ul style="list-style-type: none">• Une dysphorie [trouble, malaise] de genre doit avoir été diagnostiquée (rapport de médecin ou d'un psychologue clinique faisant référence à la dissonance persistante entre le sexe morphologique et l'identité de genre et confirmant l'absence de désordres de la personnalité qui pourraient influencer sur cette dissonance)• Un traitement médical doit avoir été suivi pendant au moins deux ans auparavant afin d'accommoder les caractéristiques physiques à sa nouvelle identité, sauf si raisons médicales ou d'âge (rapport d'un médecin)• L'opération chirurgicale n'est pas nécessaire
France	<ul style="list-style-type: none">• Démontrer l'existence du syndrome du transsexualisme• Traitement médical et opération chirurgicale• Avoir l'apparence physique et le comportement social du sexe que la personne désire rejoindre
Suède	<ul style="list-style-type: none">• Avoir un comportement persistant se référant au sexe opposé (depuis sa jeunesse)• Impossibilité de procréer• Avoir vécu dans le nouveau rôle sexuel pendant au moins une année

Question n° 1

Est-il possible que certaines personnes soient comptées comme hommes dans certains Etats alors qu'elles seraient comptées comme femmes dans d'autres (ou inversement) ? Expliquez et donnez plusieurs exemples. (14 points)

Question n° 2

Expliquez quelles définitions des hommes et des femmes découlent de ces différentes législations et mettez en évidence leurs différences. (6 points)

Séance 2
TD. La mesure de la délinquance

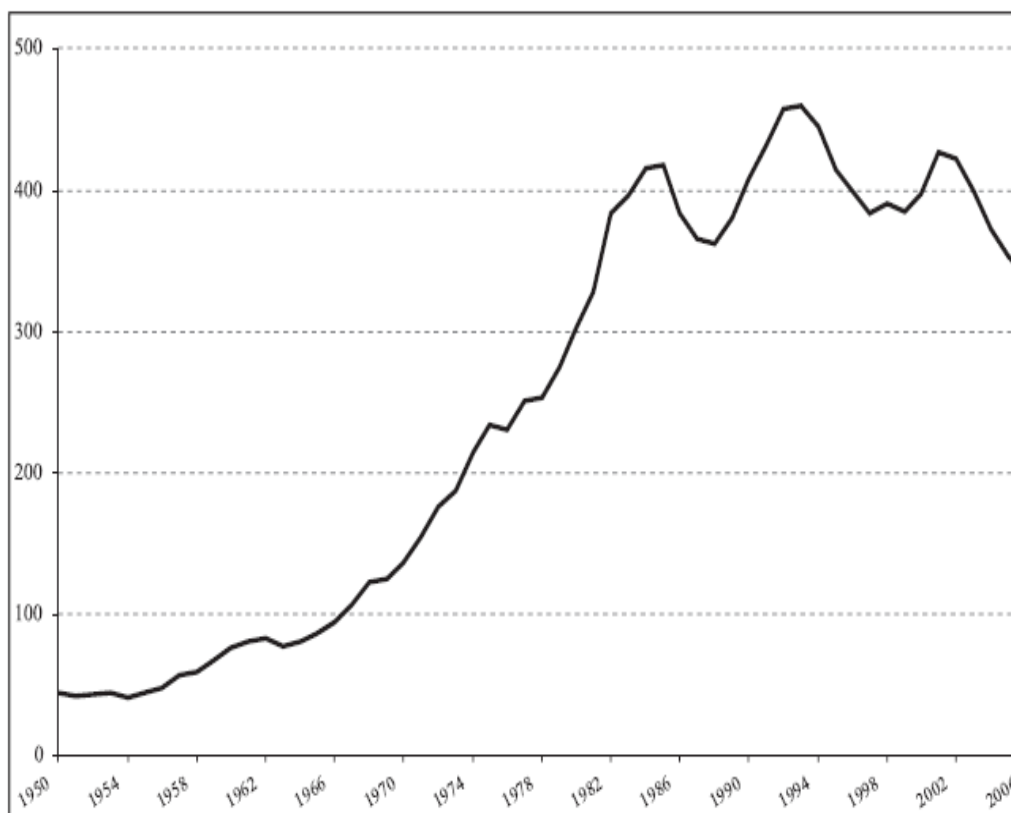
Données tirées de :

Zauberman R., Robert P., Névanen S. et Didier E., « L'acteur et la mesure. Le comptage de la délinquance entre données administratives et enquêtes », *Revue française de sociologie* 2009/01, Volume 50, p. 31-62.

On distingue deux grands types de délinquance :

- d'appropriation ou patrimoniale (vols, cambriolages)
- d'agression (violences physiques et autres agressions)

FIGURE V. – Crimes et délits contre les biens (vols, cambriolages) d'après les statistiques de police et de gendarmerie ; taux pour 10 000 habitants (29)



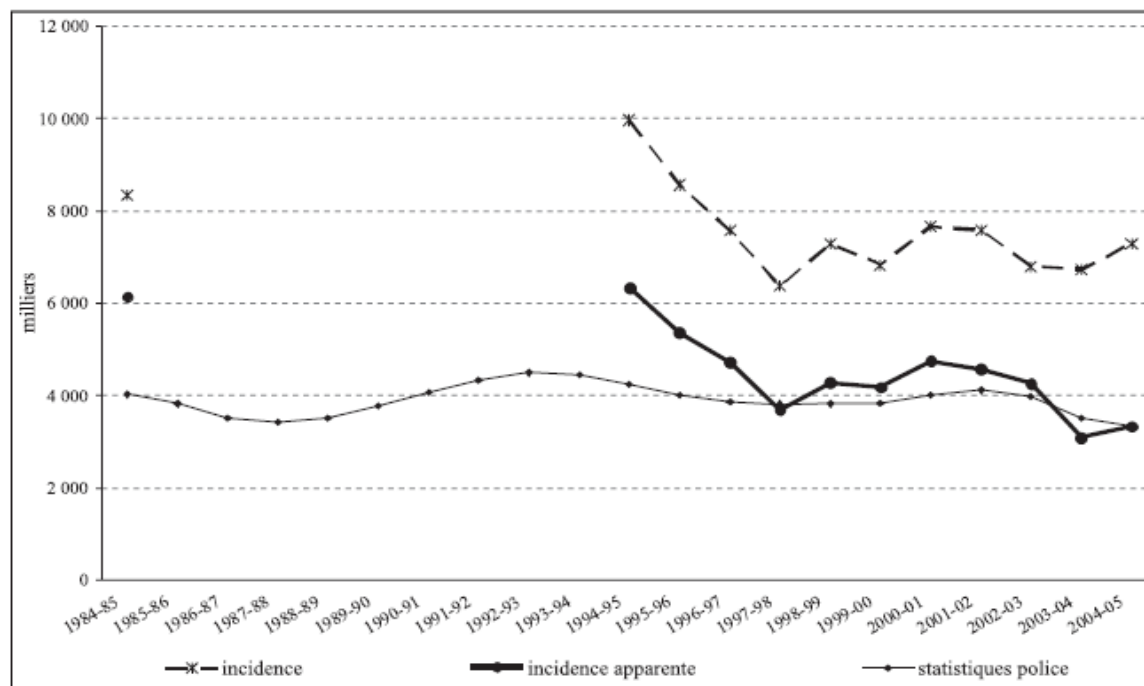
Source : Robert (2006, p. 20) d'après les données publiées par le ministère de l'Intérieur pour la France hexagonale.

TABLEAU IV. – Ensemble des victimations patrimoniales (1984-2005) (en milliers)

	Estimés d'incidence	Estimés d'incidence apparente	Statistiques police
1984-1985	8 344	6 142	4 027
1985-1986			3 823
1986-1987			3 515
1987-1988			3 421
1988-1989			3 515
1989-1990			3 774
1990-1991			4 058
1991-1992			4 330
1992-1993			4 496
1993-1994			4 451
1994-1995	9 969	6 337	4 230
1995-1996	8 563	5 360	4 004
1996-1997	7 572	4 707	3 854
1997-1998	6 370	3 692	3 813
1998-1999	7 283	4 271	3 817
1999-2000	6 834	4 178	3 831
2000-2001	7 664	4 751	4 012
2001-2002	7 586	4 568	4 115
2002-2003	6 796	4 259	3 982
2003-2004	6 715	3 093	3 513
2004-2005	7 300	3 330	3 319

Source : Cездip, Insee, ministère de l'Intérieur. Champ : France hexagonale.

FIGURE IV. – Ensemble des victimations patrimoniales (1984-2005) (en milliers)



Source : Cездip, Insee, ministère de l'Intérieur.

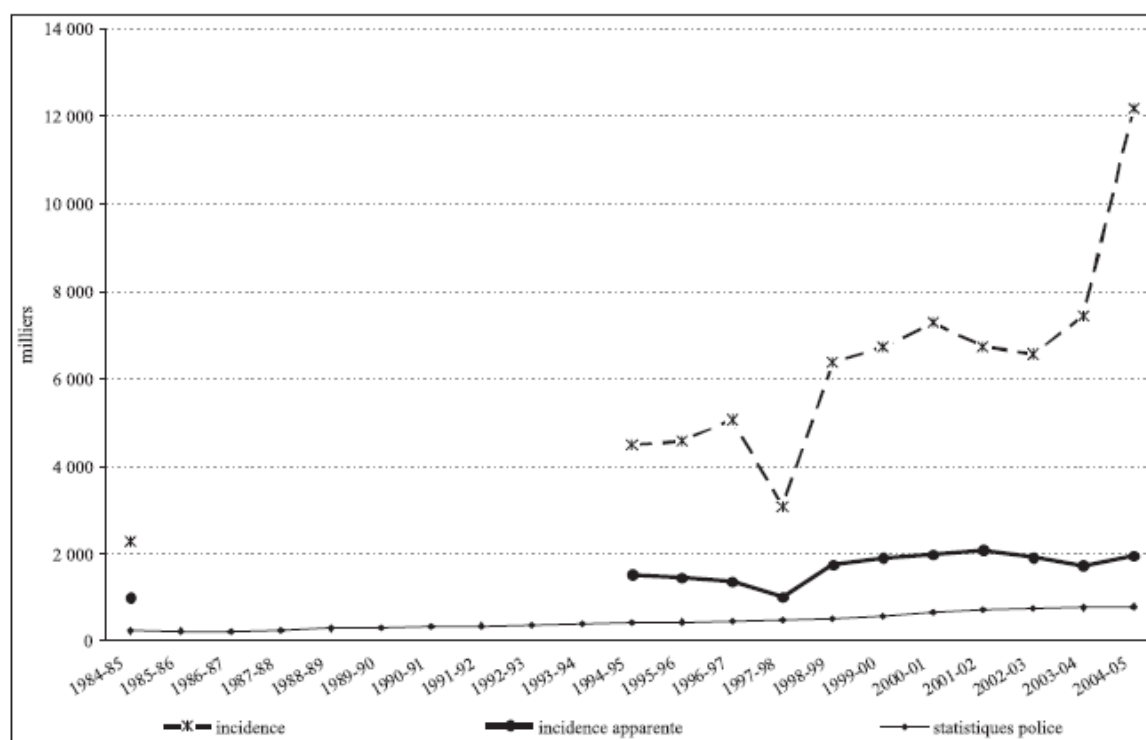
Champ : France hexagonale.

TABLEAU V. – Ensemble des agressions (1984-2005) (en milliers)

	Estimés d'incidence	Estimés d'incidence apparente	Statistiques police
1984-1985	2 278 [2 066-2 489]	986 [895-1 077]	233
1985-1986			224
1986-1987			210
1987-1988			241
1988-1989			284
1989-1990			303
1990-1991			324
1991-1992			343
1992-1993			357
1993-1994			385
1994-1995	4 477 [3 999-4 955]	1 510 [1 349-1 672]	412
1995-1996	4 569 [4 220-4 918]	1 449 [1 338-1 560]	428
1996-1997	5 065 [4 703-5 426]	1 357 [1 260-1 454]	455
1997-1998	3 070 [2 797-3 343]	1 007 [918-1 097]	481
1998-1999	6 368 [5 927-6 809]	1 740 [1 619-1 860]	515
1999-2000	6 719 [6 247-7 191]	1 897 [1 764-2 031]	572
2000-2001	7 272 [6 793-7 752]	1 976 [1 846-2 106]	650
2001-2002	6 729 [6 274-7 185]	2 069 [1 929-2 209]	716
2002-2003	6 563 [6 121-7 005]	1 909 [1 781-2 038]	745
2003-2004	7 446 [7 120-7 771]	1 724 [1 649-1 800]	759
2004-2005	12 190 [11 745-12 634]	1 952 [1 880-2 023]	784

Source : Cespip, Insee, ministère de l'Intérieur. Champ : France hexagonale.

FIGURE VI. – Ensemble des agressions (1984-2005) (en milliers)



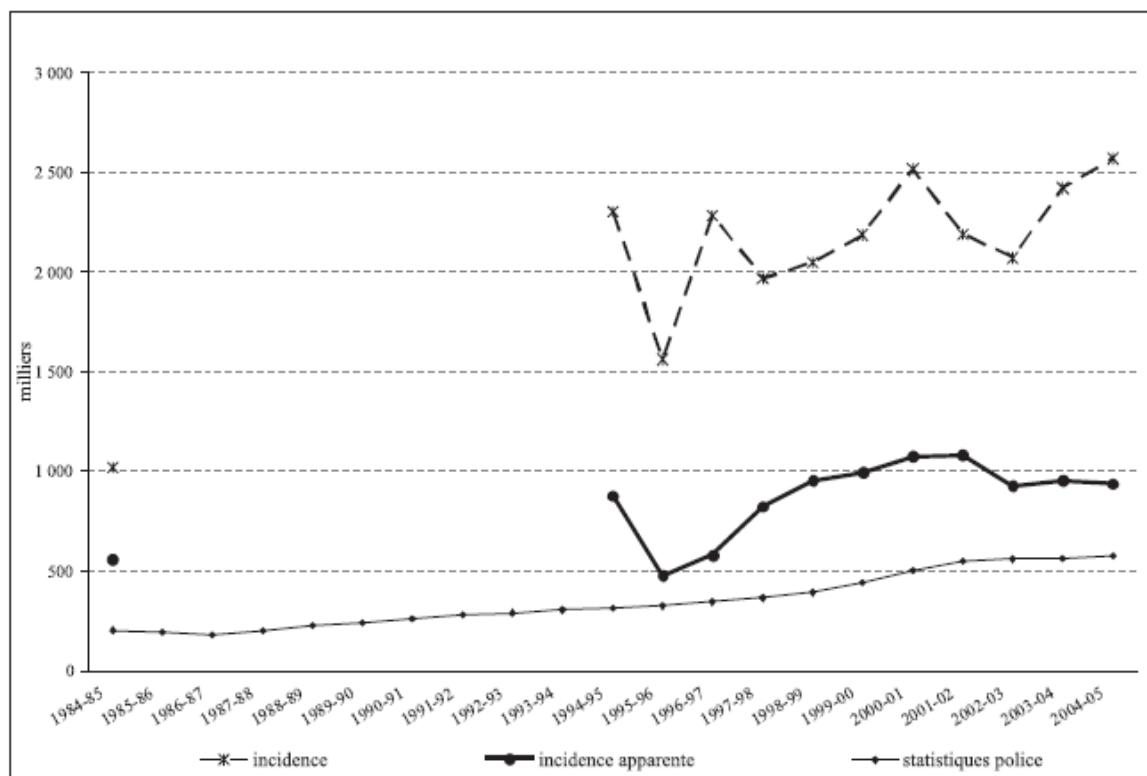
Source : Cespip, Insee, ministère de l'Intérieur.
Champ : France hexagonale.

TABLEAU VI. – Ensemble des violences physiques (1984-2005) (en milliers)

	Estimés d'incidence	Estimés d'incidence apparente	Statistiques police
1984-1985	1 023 [846-1 201]	557 [454-660]	204
1985-1986			194
1986-1987			182
1987-1988			200
1988-1989			227
1989-1990			243
1990-1991			262
1991-1992			280
1992-1993			291
1993-1994			306
1994-1995	2 304 [1 889-2 719]	879 [706-1 052]	317
1995-1996	1 562 [1 324-1 800]	477 [390-565]	326
1996-1997	2 281 [1 987-2 575]	582 [490-675]	347
1997-1998	1 970 [1 713-2 227]	825 [698-953]	366
1998-1999	2 048 [1 755-2 342]	955 [810-1 101]	394
1999-2000	2 188 [1 870-2 506]	997 [841-1 153]	441
2000-2001	2 517 [2 180-2 855]	1 076 [903-1 249]	504
2001-2002	2 190 [1 895-2 486]	1 085 [927-1 243]	550
2002-2003	2 072 [1 777-2 366]	928 [787-1 070]	562
2003-2004	2 423 [2 207-2 640]	955 [858-1 051]	563
2004-2005	2 569 [2 339-2 800]	939 [843-1 036]	576

Source : Cездip, Insee, ministère de l'Intérieur. Champ : France hexagonale.

FIGURE VIII. – Ensemble des violences physiques (1984-2005) (en milliers)



Source : Cездip, Insee, ministère de l'Intérieur. Champ : France hexagonale.

TABLEAU VII. – « *Autres violences* » (1984-2005) (en milliers)

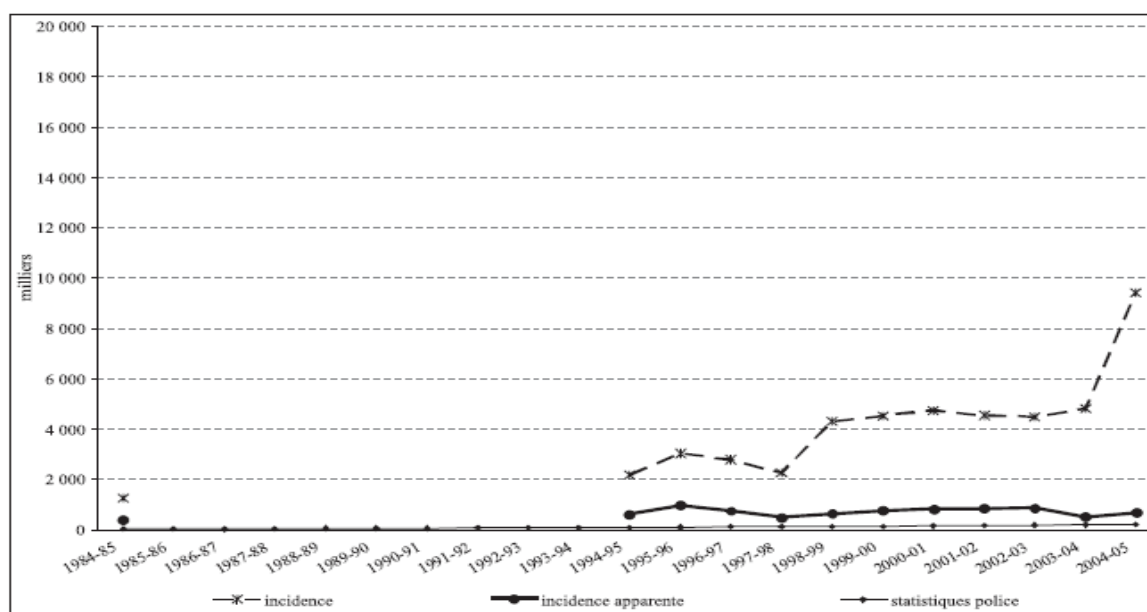
	Estimés d'incidence	Estimés d'incidence apparente	Statistiques police
1984-1985	1 248 [1 089-1 406]	393 [343-442]	29
1985-1986			30
1986-1987			28
1987-1988			41
1988-1989			57
1989-1990			60
1990-1991			62
1991-1992			63
1992-1993			66
1993-1994			79
1994-1995	2 180 [1 829-2 532]	611 [512-709]	95
1995-1996	3 027 [2 732-3 322]	976 [881-1 071]	102
1996-1997	2 782 [2 508-3 056]	753 [678-827]	108
1997-1998	2 247 [2 003-2 491]	494 [440-547]	115
1998-1999	4 319 [3 929-4 710]	637 [579-695]	121
1999-2000	4 531 [4 116-4 946]	776 [705-847]	131
2000-2001	4 746 [4 337-5 154]	822 [752-893]	146
2001-2002	4 547 [4 150-4 945]	855 [780-930]	166
2002-2003	4 482 [4 090-4 874]	860 [785-935]	183
2003-2004	5 011 [4 728-5 294]	642 [606-678]	196
2004-2005	9 621 [9 210-10 033]	855 [819-892]	208

Source : Cездip, Insee, ministère de l'Intérieur.

Champ : France hexagonale.

Revue française de sociologie

FIGURE IX. – « *Autres violences* » (1984-2005) (en milliers)



Source : Cездip, Insee, ministère de l'Intérieur.

Champ : France hexagonale.

Séance n° 2
Exercice : la mesure statistique des grèves dans le secteur privé

La grève est ici définie comme un arrêt collectif du travail.

Les grèves dans le secteur privé sont mesurées de deux manières :

- par la source administrative : ce sont les inspecteurs et contrôleurs du travail (dont la mission principale est de faire respecter le droit du travail dans les entreprises) qui remplissent des fiches lorsqu'ils ont connaissance des conflits.
- plus récemment, depuis 1992, par la source enquête, avec l'enquête REPONSE (Relations professionnelles et négociations d'entreprise), questionnaire posé en face à face à des représentants de la direction, des représentants du personnel et des salariés d'un échantillon de plusieurs milliers d'établissements de plus de 20 salariés. La grève est alors mesurée à partir de leurs déclarations.

« **Journées non travaillées** » = le nombre de jours de grève multiplié par le nombre de grévistes, par année.

Exemples : 600 grévistes en grève pendant un jour = 600 journées non travaillées.

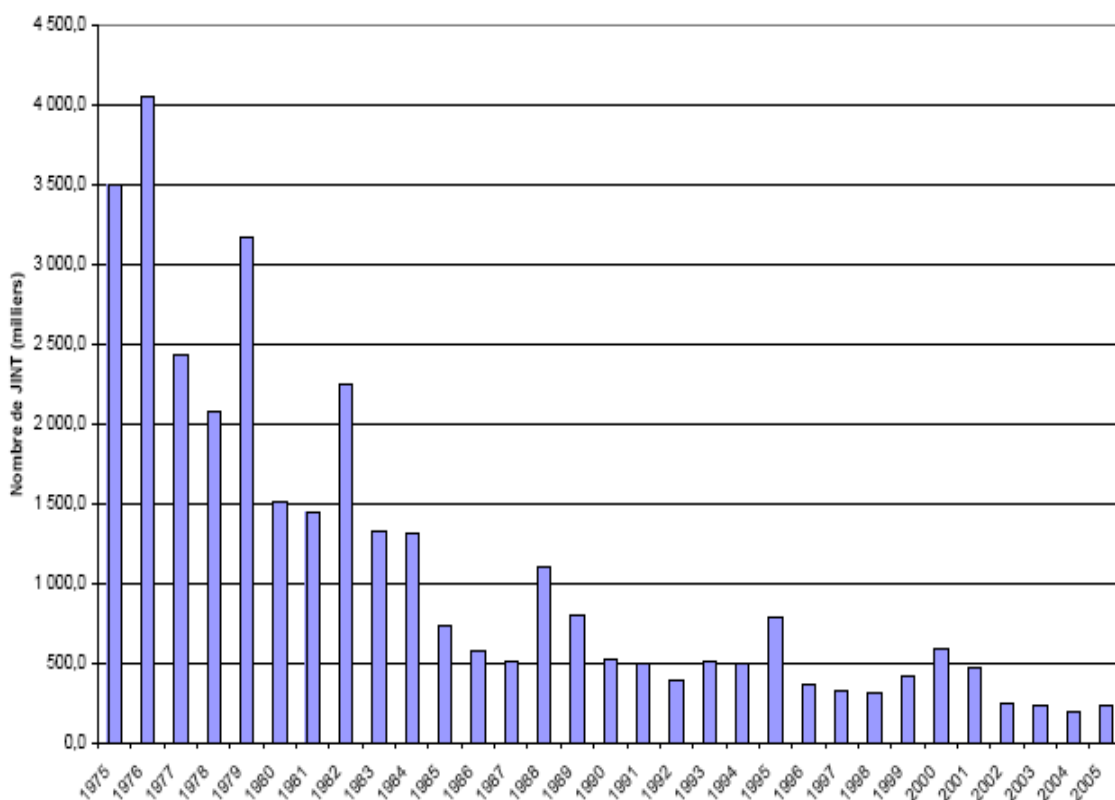
2 grévistes en grève pendant 300 jours = 600 journées non travaillées.

Source des tableaux et graphiques :

Alexandre Carlier, *Mesurer les grèves dans les entreprises : des données administratives aux données d'enquête*, Document d'études de la DARES, n° 139, août 2008, disponible sur http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/IMG/pdf/DE139_mesurer_les_greves_vf_280808.pdf

1. Nombre de jours de grève recensés par l'inspection du travail (1975-2005)

Graphique 1
Nombre de jours de grève recensés par l'inspection du travail (1975-2005)



Note : conflits localisés, hors transports à partir de 1996.

Source : Dares.

2. Comparaison du nombre de journées non travaillées en 1992 et 2004, selon la source administrative et selon l'enquête REPONSE

Tableau n° 1 : en 1992

	Statistiques administratives	REPONSE
Nombre de journées non travaillées	304 300	630 200
Part des journées non travaillées recensée par l'administration	48%	

Lecture : pour l'année 2004, le volume de journées non travaillées recensée par l'inspection du travail correspond à 23% du volume de journées non travaillées déclaré dans l'enquête REPONSE.

Champ : établissements relevant de l'inspection du travail de droit commun (hors agriculture et transports).

Source : Dares.

Tableau n° 2 : en 2004

	Statistiques administratives	REPONSE
Nombre de journées non travaillées	190 600	821 100
Part des journées non travaillées recensée par l'administration	23%	

Champ : établissements relevant de l'inspection du travail de droit commun (hors agriculture et transports).

Source : Dares.

3. Comparaison du nombre de journées non travaillées en 2004, selon la taille des établissements

Tableau n° 3

Effectifs	Statistiques administratives	REPONSE	Part des journées non travaillées recensée par l'administration
Moins de 50 salariés	13 200	105 800	12%
De 50 à 499 salariés	105 700	519 000	20%
500 salariés et plus	74 500	196 300	38%
Ensemble	193 400	821 100	24%

Lecture : dans les établissements de moins de 50 salariés, le volume de journées non travaillées recensé par l'inspection du travail correspond à 12% du volume de journées non travaillées dans l'enquête REPONSE.

Champ : établissements relevant de l'inspection du travail de droit commun (hors agriculture et transports).

Source : Dares.

4. Évolution de la répartition des effectifs salariés (en %) selon la taille des établissements entre 1989 et 2005

Tableau n° 4

Taille de l'établissement	1989	2005
Moins de 50 salariés	52,7	53,2
De 50 à 499 salariés	34,5	36
500 salariés et plus	12,8	10,7
Ensemble	100	100

Question n° 1 (8 points)

Combien y a-t-il de journées de grèves en 2004 selon la source administrative ? Et selon la source enquête ? Comparez ces deux comptages.

Selon la source administrative, le nombre de journées de grève a-t-il diminué ou augmenté depuis 1992 ? Et selon la source enquête ? Comparez ces deux évolutions.

Question n° 2 (8 points)

Comment peut-on expliquer ces décalages ?

Intéressez-vous en particulier à la taille des établissements.

Question n° 3 (4 points)

Quelles hypothèses générales retirez-vous des résultats précédents quant aux différences entre source administrative et source par enquête ?